

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Assemblée générale

-Udaf de l'Ariège-

Mercredi 19 juin 2024 à 17 h 30

Salle de réunion Udaf 09

19, rue des Moulins 09000 Foix – Ariège

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ARIEGE

19 rue des Moulins • 09 000 FOIX

Siret 77665627400037 • APE 8899B

Reconnue d'utilité publique - ordonnance du 3 mars 1945

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UDAF DE L'ARIÈGE	3
I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf.....	3
II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf.....	3
a. Les fédérations et associations familiales.....	4
b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2023.....	5
c. Les familles adhérentes à l'Union.....	6
III. ORGANIGRAMME DE L'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	6
a. L'équipe bénévole de l'Udaf.....	7
b. L'équipe salariée de l'Udaf.....	7
IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES	8
a. L'assemblée générale.....	8
b. Le conseil d'administration.....	8
c. Le bureau.....	9
d. Les commissions statutaires.....	9
II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION.....	10
I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE.....	10
a. Soutien financier.....	10
b. Soutien matériel.....	10
II. COMMUNICATION	10
a. L'emblème, le logo.....	10
b. La signature : « Unis pour les familles »	11
c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr	11
d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.....	12
e. L'Udaf dans la presse	13
III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS	14
I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES.....	14
Résultats de l'enquête.....	14
II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE	17
Ensemble des mandats.....	17
III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Udaf OCCITANIE	25
IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES.....	25
I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES	25
II. SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE.....	25
III. LANGUE FRANÇAISE : MAÎTRISE ET PERFECTIONNEMENT	26
IV. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES	27
a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »	27
b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook.....	28
c. <i>Familles en fête</i> : entre parentalité, pédagogie et détente	29
d. Des livres à soi	30
e. Les ateliers parentalité à Lavelanet.....	33
V. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF)	33
Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM).....	33
VI. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE	34
a. Présentation générale.....	34

b. Organisation du dispositif.....	36
VII. ACTION NUMÉRIQUE.....	36
a. Préambule	36
b. « Numérique éthique tour ».....	37
VIII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT.....	39
a. Objectifs de l'action.....	39
b. Déroulé des ateliers.....	40
V. RÉSEAU : URAF - UNAF.....	41
I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf).....	41
Conseils d'administrations et bureaux	41
II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf).....	41
a. Assemblée générale de l'Unaf.....	41
b. Veille documentaire et appui technique	41
VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS.....	42
I. RAPPORT FINANCIER 2023.....	42
II. COMPTES 2023.....	43
III. PRÉVISIONNEL 2024.....	72

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'Udaf DE L'ARIÈGE

I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf

- ▶ Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.
- ▶ Représenter officiellement les familles auprès des pouvoirs publics.
- ▶ Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- ▶ Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

43 341
familles
représentées

Ces missions sont confirmées par la loi de 1975 et inscrites à l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'Udaf a pour mission de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères du département soit un peu moins de 43 341 familles¹. Son action s'étend au-delà de ses stricts adhérents.

II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf

16
associations
3
fédérations

Les unions départementales des associations familiales sont composées par les associations familiales ayant leur siège social en Ariège qui apportent à ces unions leur adhésion, ainsi que les fédérations regroupant exclusivement dans le département les associations qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

Dans le cadre de son plan de développement associatif, l'Udaf a continué son travail de rencontres et de prises de contacts avec des associations pouvant être agréées.

Ainsi, l'Udaf de l'Ariège regroupe au 31 décembre 2023, 16 associations adhérentes, 3 associations associées et 3 fédérations départementales d'associations familiales.

¹ Chiffres INSEE les plus récents (2021).

a. Les fédérations et associations familiales

♦ Mouvements familiaux à recrutement général

- La Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques :
 - o Association Familiale Catholique de Basse-Ariège
 - o Association Familiale Catholique du Pays d'Olmes - Mirepoix
- La Confédération Départementale des Associations Familiales Laïques :
 - o Association Familiale Laïque de Basse Ariège
 - o Association Familiale Laïque du Pays de Foix / Haute-Ariège / Couserans
 - o Association Familiale Laïque du Pays d'Olmes
- La Fédération Départementale des Unions Familiales Laïques :
 - o Union Familiale Laïque de Pamiers
 - o Union Familiale Laïque du Plantaurel
- La Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales :
 - o Association Familles Rurales du Haut-Couserans
- Une association à recrutement général :
 - o Association Familiale Protestante TransMission 09

♦ Mouvements familiaux à recrutement spécifique

- L'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Ariège (ADAPEI)
- L'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA)
- L'association des Paralysés de France (APF)
- L'Union Nationale des Familles et Amis de Malades et/ou Handicapés Psychiques (UNAFAM)

♦ Associations familiales indépendantes

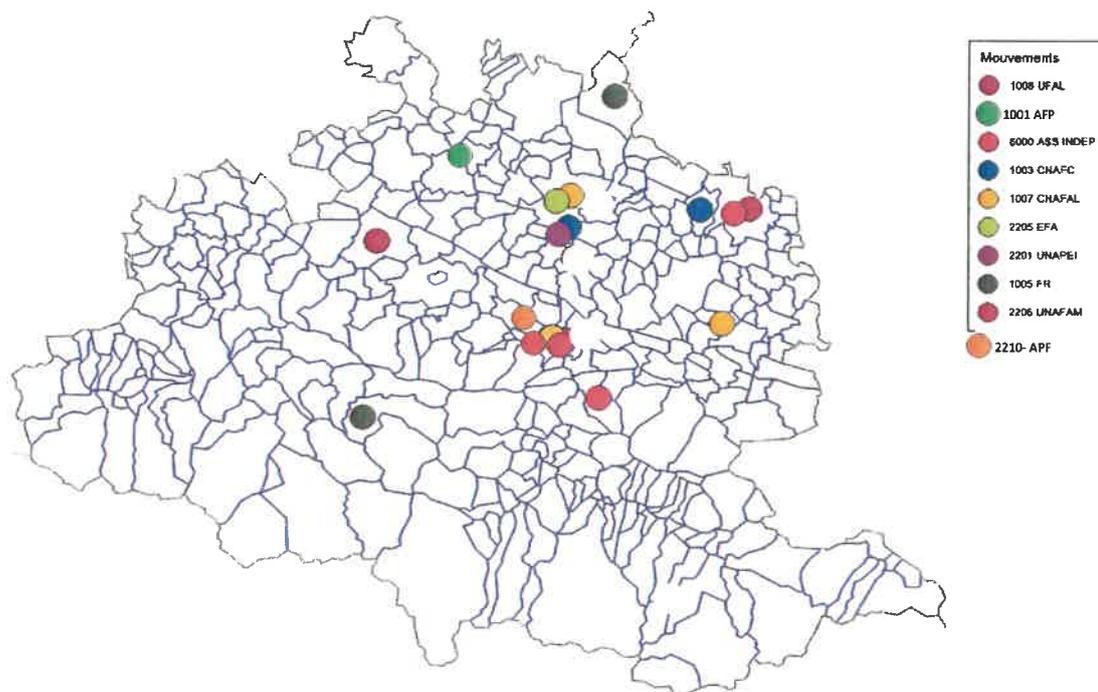
- Bleu Printemps
- Association Familiale de Mirepoix
- Association Familiale de Saint Paul de Jarrat

♦ Membres associés

- Association pour l'enseignement aux enfants malades de l'Ariège (AEEMA)
- France Alzheimer Ariège
- Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant aux aînés (ADSEA)

b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2023

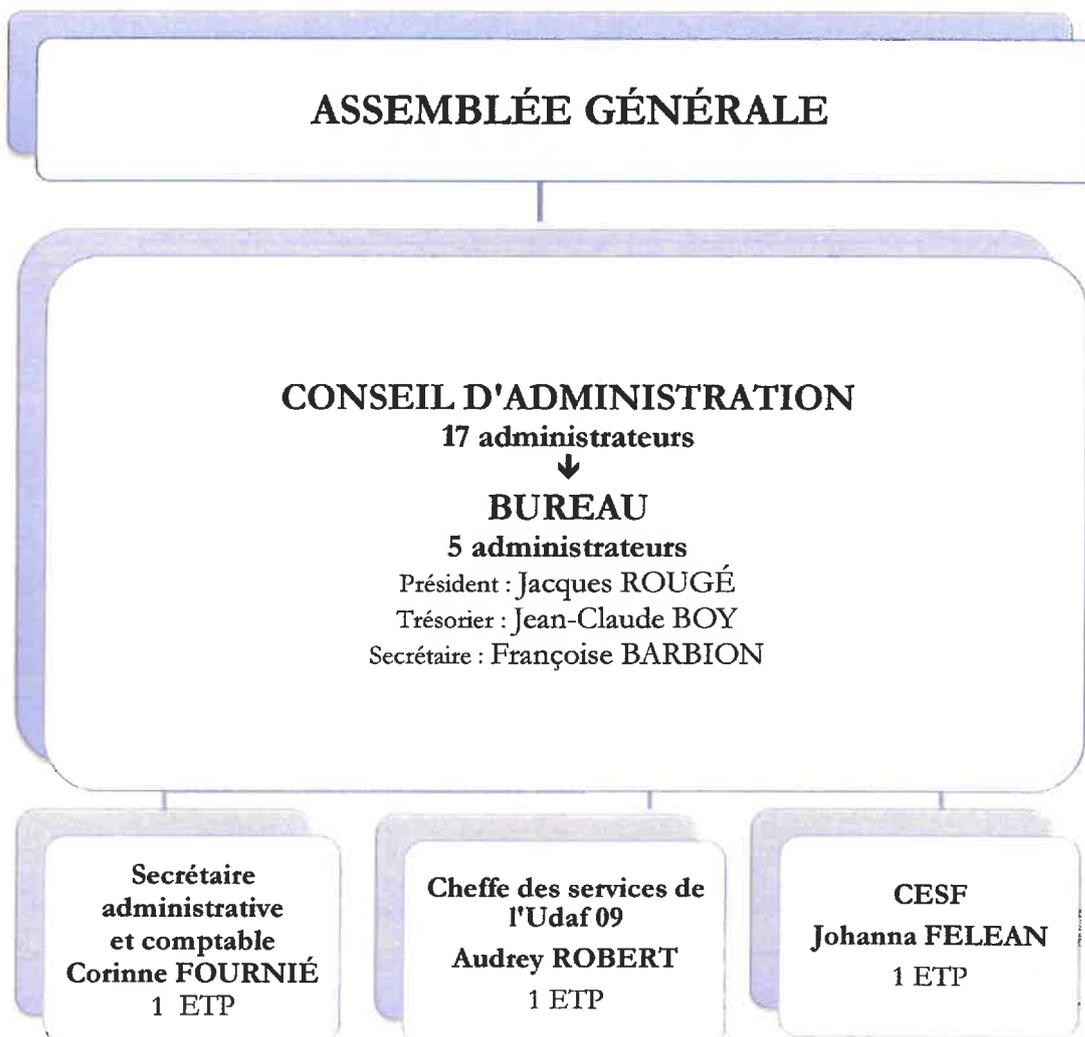
Les associations 2013
09 - Ariège



c. Les familles adhérentes à l'Union

En 2023, 902 familles (2 041 suffrages) adhèrent aux associations familiales. Le nombre de familles adhérentes et de suffrages est en diminution par rapport à l'année précédente.

III. ORGANIGRAMME DE l'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2023



a. L'équipe bénévole de l'Udaf



L'activité de l'Udaf est possible grâce à l'investissement de 17 administrateurs et d'une trentaine de bénévoles actifs au quotidien tant par leur mandat de délégué familial que dans la réflexion menée au sein des commissions (cf. points suivants). Sur des missions plus ponctuelles, le conseil d'administration s'appuie sur les compétences et/ou la disponibilité des administrateurs, notamment sur la question des archives et du recrutement du personnel ou les petits travaux de maintenance du bâtiment.

b. L'équipe salariée de l'Udaf



L'équipe est composée de 3 salariées en CDI à temps plein.

Chaque salariée a des missions et tâches définies au sein de l'Udaf et peut être sollicitée en conséquence :

♦ La formation du personnel

Les salariées bénéficient d'une enveloppe annuelle d'UNIFAF (OPCO) pour la formation professionnelle.

Salariées	Formations	Date & nombre total d'heures	Organismes de formation, lieux
Audrey ROBERT	<i>Coordination Des livres à Soi</i>	8 h	SLPJ, l'Ecole du Livre Jeunesse de Montreuil
Audrey ROBERT	<i>"Ados, écran et réseaux sociaux"</i>	4 h	DRAPPS
Audrey ROBERT	Observatoire des familles	2 h	Unaf
Audrey ROBERT	<i>Webinaires Parentalité Numérique</i>	14 h	Unaf
Audrey ROBERT	<i>Webinaires Habitat Inclusif</i>	21 h	Unaf
Johanna FELEAN	Précarité et souffrance psychosociales : Accompagner et orienter les personnes en situation de précarité.	14h	IREPS
Johanna FELEAN	Le jeu en formation linguistique	6 h	Ressources et territoires

Johanna FELEAN	Activités littéraires hors-les-murs	7h	Salon du livre et de la presse jeunesse
Corinne FOURNIÉ	Adhélis	4 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Convention objectif UDAF/UNAF	4 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Représentation	1,5 h	UNAF

IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

a. L'assemblée générale

Elle définit les orientations, élit les administrateurs (1 année sur 2) et valide annuellement l'activité de l'institution. Elle se réunit généralement une fois par an, courant juin.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration prend les décisions qui s'imposent pour le fonctionnement de l'Udaf.

Les administrateurs sont élus pour 4 ans, pour moitié par les membres de l'assemblée générale et désignés par leur mouvement pour l'autre moitié. Le conseil d'administration est renouvelable tous les 2 ans.

Le conseil d'administration est composé au 31/12/2023 de dix-sept membres.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

▪ Renouvelable en 2023 (élus en 2023) : 6 administrateurs

BARBION Françoise

CARALP Jean-Pierre

CRÉTÉ Nadia

DESTREM Patrick

RINALDI François

ROUGÉ Jacques

BLEU PRINTEMPS

EFA

AFC BASSE ARIEGE

AFL FOIX HAUTE ARIEGE COUSERANS

AFL FOIX HAUTE ARIEGE COUSERANS

AFL PAYS D OLMES

▪ Renouvelable en 2025 (élus en 2021) : 6 administrateurs

BOY Jean-Claude

COUGOUREUX Patrick

CRÉTÉ Rémi

AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS

AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS

AFC BASSE ARIÈGE

DE KERIMEL Marie-Hélène
KIRSCH Thérèse
MAUREL Pierre

AFC PAYS D OLMES-MIREPOIX
AFL PAYS OLMES
AFC BASSE ARIÈGE

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

AGERT Henriette
AUTHIÉ Édith
JUNCA Daniel
PLAZA Julien
TACNET Muriel

UNAFAM
AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
ADAPEI
AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
EFA

♦ Réunions du conseil d'administration en 2023 :

Le conseil d'administration s'est réuni six fois, le 17 janvier, le 21 février, 9 mai, le 14 juin, le 13 septembre et le 14 décembre 2023.

c. Le bureau

Le bureau traite des affaires courantes et ses membres sont élus pour une durée de deux ans renouvelables.

Le bureau reste inchangé :

président : Jacques ROUGÉ
secrétaire : Françoise BARBION
trésorier : Jean-Claude BOY

MEMBRES DU BUREAU au 31/12/2023			
ROUGÉ	Jacques	AFL Pays d'Olmes	président
BOY	Jean-Claude	AFL Foix Haute-Ariège Couserans	trésorier
BARBION	Françoise	Bleu Printemps	secrétaire
AGERT	Henriette	UNAFAM	vice-présidente
JUNCA	Daniel	ADAPEI	membre

♦ Réunions du bureau en 2023 :

Le bureau s'est réuni 1 fois le 22 mai 2023.

d. Les commissions statutaires



♦ La commission de contrôle

Au 31 décembre 2023, la commission de contrôle est composée de trois administrateurs : Henriette AGERT, Édith AUTHIÉ et Françoise BARBION. La commission de contrôle s'est réunie à une reprise en 2023 : le 24 février.

♦ La commission financière

Au 31 décembre 2023, la commission financière est composée de trois administrateurs : Jean-Claude BOY (président de la commission, trésorier), Françoise BARBION, Jacques ROUGÉ. La commission ne s'est pas réunie en 2023.

II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

a. Soutien financier

Chaque année, l'Udaf répartit 10 % de son fonds spécial aux fédérations et associations adhérentes. Ces subventions représentent 12 071 € et permettent de contribuer au fonctionnement et aux activités des associations familiales.

b. Soutien matériel

L'Udaf met à la disposition des fédérations et associations adhérentes, sur simple demande, une salle de réunion ainsi que du matériel (ordinateur portable, vidéoprojecteur). C'est le cas régulièrement pour nos associations adhérentes, mais aussi pour des associations adhérentes aux UDAF limitrophes et qui ont une activité en Ariège.

L'Udaf propose aussi des mises à disposition de bureaux privatisés.

II. COMMUNICATION

a. L'emblème, le logo

L'emblème symbolise l'union des unions, la France, le rayonnement de l'institution ainsi que la diversité des familles qui sont représentées et le pluralisme des associations.



b. La signature : « Unis pour les familles »



La signature réaffirme que notre réseau et les associations sont unis pour les familles et notamment pour améliorer leurs conditions de vie.

c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr

À LA UNE



Habitat inclusif - Famille gouvernementale, en Ariège !

Le dispositif est ouvert depuis janvier 2023, à Saint-Giron.

[Lire la suite](#)



Rapport d'activité

[Lire la suite](#)



"Familles en fête", fête des familles en septembre

Dimanche 24 septembre 2023, la cinquième édition de « Familles en fête » s'est déroulée au Parc...

[Lire la suite](#)



Connaître les familles ariégeoises : l'observatoire des familles

[Lire la suite](#)



Numérique éthique tour

Du 01 février au 03 février 2023
Le 1er février accueil tout public - entrée gratuite de 10h30 à 12h30

[Lire la suite](#)



Des livres à soi

Un projet fort autour des familles, de la parentalité et de l'accès à la culture.

[Lire la suite](#)



Aimer lire en s'amusant

Permettre aux enfants de niveau CP scolarisés à Foix et ses alentours, de découvrir de beaux livres, d'apprendre à aimer la...

[Lire la suite](#)

L'Udaf a opté pour une interface épurée et lisible afin que les familles accèdent facilement à l'information. De plus, afin de toucher l'ensemble des familles, dont les plus jeunes, les visuels se veulent modernes et représentatifs de la société actuelle.

Le site est composé d'articles « À la une » pour évoquer l'actualité de l'Udaf ainsi que des menus déroulant en partie supérieure pour approfondir les sujets et présenter l'Udaf sous toutes ses facettes.

d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.

Cette page reprend les actualités des familles notamment sur les questions de politiques familiales et les positions du réseau Unaf-Uraf-Udaf, les événements de l'Udaf et des focus sur les activités, ainsi que les informations relatives aux associations membres de l'Union.

772
Abonnés



La page Facebook de l'Udaf 09 est enrichie et voit sa popularité progresser et de nouveaux abonnés à la page qui suivent ses actualités.

Au 31 décembre 2023, la page de l'Udaf compte 687 personnes qui aiment et 772 qui sont abonnés. Ce chiffre continue d'augmenter.

Parmi les personnes qui suivent l'actualité de la page, l'Udaf dénombre des familles ainsi que des professionnels d'institutions, d'associations et/ou de structures en relation avec les familles parmi lesquelles la préfecture de l'Ariège, le conseil départemental, les partenaires, l'Uraf et d'autres Udaf qui interagissent parfois avec le contenu.

En 2023, les publications qui ont été mises en ligne ont évoqué des thèmes variés : parentalité, numérique, habitat inclusif, la lecture, le lien sur des plateformes du réseau national, des actualités nationales ou régionales ou départementales concernant la famille, les actions des associations adhérentes.

Des groupes d'entraide Facebook entre parents, un par bassin de vie : 9 groupes « parentalité ». Ces groupes permettent d'aborder des actualités locales, et aux familles de partager entre elles. Présent sur ce réseau social depuis 2014, l'Udaf partage des informations diversifiées et généralistes sur les familles (politique familiale, prévention, consommation, etc.) ainsi que sur ses activités propres.

En 2023 : Foix (55 membres), Pamiers (46 membres), St-Girons (39 membres), Mazères-Saverdun (27 membres), Tarascon (18 membres), Mirepoix (15 membres), Lézat (51 membres), Ax (27 membres), Lavelanet (21 membres), soit 299 membres au total.

La page relaye aussi l'activité de ses associations membres lorsque celles-ci nous les transmettent.

e. L'Udaf dans la presse

L'Udaf a produit plusieurs communiqués de presse durant l'année afin d'informer à la fois sur des positions nationales et des activités locales.

La presse a relayé une partie de ces communiqués permettant ainsi de diffuser les informations de l'Udaf auprès d'un large public et ainsi - au fur et à mesure - mieux faire connaître l'union, ses missions, ses positions et ses activités.

The image shows two screenshots of news articles from the website 'LA DEPECHE'. The left screenshot is titled 'Foix. Le Numérique Éthique Tour à la disposition des habitants' and features a photo of a woman at a computer workstation. The right screenshot is titled 'Foix : au Parc Bouychères, Familles en fête revient pour une 6e édition pleine de partage' and features a photo of a colorful outdoor event with children and adults. Both articles include social media sharing icons and publication dates.

III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS

I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES

L'Udaf a fait le choix de se doter d'un observatoire à l'échelle départementale en 2010. Il permet de conduire des enquêtes auprès des familles afin de leur donner directement la parole, de mieux connaître les réalités auxquelles elles sont confrontées, d'identifier leurs besoins et ainsi, de mieux les représenter et les défendre. Cet apport de connaissances est une réelle plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès des diverses institutions dans lesquelles les bénévoles de l'Udaf siègent au nom des familles.

L'échantillon est issu de la mise à disposition, par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), d'un fichier - anonymisé et aléatoire - d'adresses d'allocataires CAF au 31 décembre 2023.

Cet observatoire est financé en partie par la CAF.

Résultats de l'enquête

Dans le cadre de l'Observatoire des familles du réseau Unaf-Uraf-Udaf, l'Udaf publie une enquête inédite sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle, réalisée fin 2023 par l'institut Opinion Way. Les réponses d'un échantillon de parents du département y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire.

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

La question du désir d'enfant(s) Entre désir et réalités : avoir des enfants aujourd'hui en France.

L'enquête menée par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Uraf Udaf apporte des éléments riches et précieux de compréhension des besoins et des attentes des familles.

2023 : Bilan démographique Pourquoi les familles ont-elles moins d'enfants alors qu'elles en désirent toujours ?

À la veille de la publication du bilan démographique de l'INSEE qui confirmera une baisse continue de la fécondité depuis 2010, l'Unaf publie les résultats de deux études : l'une confiée à Verian (ex Kantar public) pour actualiser les données Eurostat sur le nombre idéal d'enfants, la seconde confiée à Opinion Way sur le désir d'enfant en France. Leurs résultats sont autant d'éléments qui permettent de comprendre et de mesurer le désir d'enfant aujourd'hui, d'analyser les freins à sa réalisation, et peuvent donner des leviers politiques concrets pour répondre aux aspirations des familles.

La fécondité ne cesse de baisser, passant de 2,03 enfants en 2010 à probablement 1,7 en 2023. On sait que c'est l'évolution du comportement de fécondité qui explique les 3/4 de la baisse des naissances (et non la baisse du nombre de femmes en âge de procréer) : en 2023, le nombre de naissances passe sous la barre des 700 000, là où on était bien au-dessus de 800 000 il y a 10 ans. Afin de mieux connaître les causes de ce décrochage, l'Unaf a fait réaliser deux études auprès des parents dont voici les principaux résultats.

Un désir d'enfant très enraciné

- Au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné : 97 % des parents disent qu'ils souhaitaient avoir des enfants. Les femmes et les parents de familles nombreuses montrent un désir plus élevé que la moyenne. 2/3 des personnes entre 25 et 43 ans qui n'ont pas d'enfant en souhaitent, ou en auraient souhaité.
- 2,27 est le nombre idéal moyen d'enfants souhaité dans l'ensemble de la population.¹
- La famille souhaitée est constituée de deux enfants pour une majorité relative des parents (49 %), mais plus d'un tiers désire une famille nombreuse (trois enfants ou plus).
- Avoir des enfants, c'est avant tout vouloir « fonder une famille » (70%), « aimer et être aimé » (50 %), « transmettre des valeurs » (39 %).
- Pour les personnes sans enfant et qui n'en souhaitent pas, les raisons sont extrêmement éclatées : contexte actuel (30 %), absence de désir d'enfant (20 %), entrave à l'épanouissement personnel (14 %), coût de l'enfant (13 %), environnement (11 %), surpopulation de la planète (5 %).

Un écart entre aspiration et réalisation du projet familial

- En France, le nombre souhaité d'enfants est beaucoup plus élevé que la fécondité observée : 2,27 contre 1,7.
- 1 parent sur 5 a renoncé à avoir le nombre d'enfants qu'il aurait souhaité (18 %). Ces parents expliquent leur situation en raison de leur inquiétude quant à l'évolution du monde (30 %) et du coût financier d'élever un enfant de plus (28 %). 22 % évoquent la question de la fertilité.
- 13 % des personnes sans enfant ont renoncé à avoir des enfants alors qu'ils en souhaitaient.

Quelles sont les conditions à la réalisation du désir d'enfant ?

- Avant d'avoir un enfant, la priorité est d'être en couple stable (57 %) et d'avoir un logement adapté (54 %). Avoir assez d'argent (48 %) est déterminant, plus encore pour les personnes « sans enfant » (61 %). Par rapport à 2012², cette question financière est devenue plus importante que la question du travail stable.
- Le calendrier des naissances semble davantage subi : 21 % des parents auraient préféré avoir leur premier enfant plus tôt, contre 9 % il y a une douzaine d'années³. Ce décalage contraint pèse notamment sur les femmes de CSP+. Il est également lisible dans les chiffres de la démographie qui montrent une baisse plus significative de la fécondité des femmes avant 30 ans⁴.

La politique familiale comme solution

- Plus de la moitié des familles estiment le contexte actuel en France globalement défavorable pour avoir des enfants (57 %). Cette perception est encore plus marquée chez les femmes, ainsi que chez les parents vivant en zone rurale.
- Environ 4 parents sur 10 estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant. On relèvera que le pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du répondant.
- Parmi les mesures d'accompagnement qui pourraient encourager la réalisation du désir d'enfant, les congés familiaux bien indemnisés font consensus, en particulier auprès des parents travaillant à temps partiel et des personnes qui n'ont pas encore d'enfant.

Les conditions matérielles (budget, conciliation vie familiale - vie professionnelle, logement) jouent un rôle important dans le décalage entre aspiration et réalisation notamment en reportant l'arrivée des enfants. Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale. Il n'y a pas de fatalité : le rebond démographique à partir de 1995, à la suite d'une « loi famille » ambitieuse⁵, est la preuve qu'une politique familiale universelle articulant des mesures favorables au niveau de vie et à la conciliation vie familiale-vie professionnelle constitue une solution efficace.

Le thème 2024 sera sur le thème : « être parents aujourd'hui ». Les résultats seront publiés en 2025.

II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE

Plus de
80
mandats

Depuis l'ordonnance prise par le gouvernement provisoire de la République Française le 3 mars 1945, les Udaf ont pour mission de : « *représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune* ».

Voulue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles lorsque leurs intérêts sont concernés, l'ensemble du réseau Unaf – Uraf – Udaf est mobilisé chaque jour sur le terrain pour mettre en œuvre cette mission.

Lors de ces conseils et instances, les délégués du personnel ont pour mission principale de faire valoir le point de vue des familles. Ils portent une parole qui repose sur une connaissance de celles-ci et de leur diversité.

Chaque semaine, les bénévoles mandatés par l'Udaf s'investissent et mènent cette mission essentielle.

Ensemble des mandats

HABITAT & CADRE DE VIE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - PDALPD		Conseil Départemental et la DDE	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Comité de pilotage		Conseil Départemental de l'Ariège	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Commission FUH		CAF	François RINALDI	
Commission d'amélioration de l'habitat - ANAH		Préfecture de l'Ariège	Julien PLAZA	Françoise BARBION

Commission départementale de conciliation.	Collège des locataires	Direction départementale des territoires, service aménagement urbanisme habitat (SAUH) Habitat logement.	Françoise BARBION	Édith AUTHIÉ
Office public de l'habitat : Conseil d'administration		OPH	Françoise BARBION	
Office Public de l'Habitat : Commission d'attribution des Logements (CAL)		OPH	Françoise BARBION	
Commission départementale de médiation (droit au logement opposable / Loi DALO).	Au titre des représentants des associations agréées dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.	DDTESPP - service politiques sociales	Audrey ROBERT	Julien PLAZA
Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)		Préfecture de l'Ariège	Patrick DESTREM	
Commission d'attribution de logements du programme PST - PAYS COUSERANS		Syndicat Mixte du Pays Couserans	Henriette AGERT	
Commission Départementale de la Sécurité Routière		Préfecture de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	

Conférence intercommunale pour le logement Couserans		Communauté de communes Couserans Pyrénées	Michèle DOUIN	
Comité de pilotage Programme local de l'habitat (PLH)		Communauté de Communes du Pays de Pamiers	François RINALDI	

PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE & DROIT DE LA FAMILLE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Conseil local et départemental de sécurité et de prévention de la délinquance : Assemblée Plénière		Commune de Foix	Jean-Pierre CARALP	Françoise BARBION
Commission d'Agrément des familles d'adoption		Conseil Départemental de l'Ariège	Grégoria CUVIER	Thérèse GRANAT
Observatoire départemental de l'enfance, de la jeunesse et de la famille		Conseil Départemental	Jacques ROUGÉ	Audrey ROBERT
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences		Préfecture de l'Ariège	Jean-Pierre CARALP	

faites aux femmes				
Conseil de Famille des pupilles de l'État		DDTESPP	Nathalie PUGET	Janice PEYRÉ
Crèche familiale de Saint-Girons			Henriette AGERT	Françoise BARBION
Commission de recours gracieux		Conseil Départemental de l'Ariège	Lily CHIREUX	Marie-José DELCROIX
Accessibilité des personnes handicapées		Mairie de Foix	Françoise BARBION	
Commission départementale des Soins Psychiatriques de l'Ariège (CDSP)	Représentant des usagers	ARS -	Françoise BARBION	
Commission intercommunale accessibilité		Communauté d'agglomération Foix –Varilhes	Françoise BARBION	
Création de la Maison des adolescents		ARS – Délégation territoriale de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	

ÉDUCATION & FORMATION				
MANDAT	Quel collègue ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire		Inspection académique	Jean-Claude BOY	
Centre inter-institutionnel de bilans de compétences : Conseil d'administration		CIBC	Jean-Claude BOY	
Les Francas – Foix		Les Francas	Patrick COUGOUREUX	

Conseil départemental de la Jeunesse, des sports et de la vie associative	collège des représentants des associations familiales et des associations ou groupements de parents d'élèves	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Michèle DOUIN	
Jeunesse au Plein Air		Ligue de l'Enseignement	Édith AUTHIÉ	
Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Au titre des "personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel". Sur proposition du président du conseil départemental	Préfecture	Patrick COUGOUREUX	Françoise BARBION

GRANDS ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Caisse d'allocations familiales		DRASS	Patrick DESTREM ; Muriel TACNET ; Michèle DOUIN ; Marie-Hélène De KERIMEL.	Marc CAUDRON
Caisse primaire d'assurance maladie : Conseil		CPAM Foix	Elke MALLEM	
Mutualité sociale agricole - conseil d'administration		Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Mutualité Sociale Agricole - comité de protection des non-salariés agricoles		Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Commission Départementale des gens du voyage	Représentant la MSA	Préfecture	François de KERIMEL	

Conseil économique social et environnemental de l'Ariège (CESEA)		Conseil départemental de l'Ariège	François RINALDI	Marie-Hélène de KERIMEL
Commission de surendettement		Préfecture	Gisèle BARRIERE (représentante CGT)	François RINALDI
Commission d'inclusion financière		Banque de France	Lily CHIREUX	
Centre hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA + CHPO (fusion) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Édith AUTHIÉ	
Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Henriette AGERT	
Conseil territorial de santé	Représentant des usagers	ARS		Jacques ROUGÉ Audrey ROBERT
Commission de conciliation d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales		ARS		Édith AUTHIÉ
Commission d'appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux		Conseil départemental - service Enfance prévention pôle enfance	Jacques ROUGÉ	
Schéma départemental de services aux Familles		Préfecture	Jacques ROUGÉ Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	
Comité départemental des services aux Familles		DDTESPP	Jacques ROUGÉ Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	Patrick DESTREM Lily CHIREUX Zina COPETTI
Commission consultative SPECTOM			Jacques ROUGÉ	

Comité local des Usagers de la Préf		Préfecture	Jacques ROUGÉ	
Commission d'activité libérale			Édith AUTHIÉ	

VIE QUOTIDIENNE				
MANDAT	Quel collègue ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Ariège assistance : Conseil d'administration		Ariège Assistance	Jacques ROUGÉ	
Commission consultative des services publics locaux		Conseil départemental de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	
Commission d'Aide juridictionnelle		TGI de Foix	François RINALDI	
Commission consultative des services publics locaux de Foix		Mairie de Foix	Édith AUTHIÉ	
Commission Consultative des Services Publics Locaux		SMDEA	Françoise BARBION	
CCAS		ARTIGAT	Jeannette ALLEN	
		AX LES THERMES	Marie-Claude FAUVET	
		CASTILLON	Michèle DOUMENC	
		DAUMAZAN	Jean HIENNE	
		FOIX	Édith AUTHIÉ	
		LA TOUR DU CRIEU	Anne-Marie GLADIEUX	
		LAVELANET	Jacques ROUGÉ	
		LE MAS D'AZIL	Bernard FRAISSE	
		LES BORDES SUR ARIZE	Jean HIENNE	
		MASSAT	Zina COPETTI	
		MAZÈRES	Christine ROOU	

CIAS	MIREPOIX	Jacques GIRONCE	
	MONTGAILHARD	Jean-Marc PROUCHET	
	PAMIERS	Lily CHIREUX	
	PRAT BONREPAUX	Arlette MAZET	
	SAINT-JEAN DE VERGES	Anne-Marie GLADIEUX	
	SAINT-JEAN DU FALGA	Nathalie BEYNE	
	SAINT-GIRONS	Guy LAFFONT	
	SAINTE-CROIX VOLVESTRE	Zina COPETTI	
	SAVERDUN	Jean-Louis BERTRAND	
	SEIX	Joël CLANET	
	TARASCON	Thérèse KIRSCH	
	VERNIOLLE	Anne-Marie GLADIEUX	
	COM. COM. PAYS D'OLMES	Jacques ROUGÉ	
	COM. COM. VALLÉES HAUTE ARIÉÈGE	Thérèse KIRSCH	
COM. COM. COUSERANS	Zina COPETTI		
PRÉFECTURE	Édith AUTHIÉ		
Commission départementale de la cohésion sociale	DDTESPP	Françoise BARBION	
REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES			
France santé occitanie		Jacques ROUGÉ	
Centre technique régional de la consommation (CTRC)		Jacques ROUGÉ	

III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Uraf OCCITANIE

L'Udaf de l'Ariège est représentée à l'Uraf Occitanie par : Jacques ROUGÉ, Henriette AGERT et Édith AUTHIÉ.

IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES

L'Udaf de l'Ariège agit directement auprès des familles par le biais d'évènements, d'actions et de services qu'elle organise.

I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES

L'Udaf est amenée, tout au long de l'année, à répondre à des familles qui sollicitent l'institution pour des conseils ou à être orientées dans le cadre d'une situation difficile. Les familles contactent l'Udaf principalement par téléphone mais aussi parfois en se présentant spontanément dans les locaux.

L'équipe salariée, n'ayant pas les qualifications pour répondre à des questions juridiques ou pour mission d'aider à la constitution de dossiers administratifs, formule systématiquement une réponse à ces personnes : elle renvoie vers des associations et services compétents, des services de l'État ou professionnels qualifiés en s'appuyant sur un outil recensant les acteurs sociaux locaux.

II. SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

« La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles »

Art. D215-7 du Code de l'action sociale et des familles.

Le secrétariat de la médaille de la famille est effectué par l'Udaf qui s'assure de la recevabilité des dossiers. Les décisions d'attribution sont prises par le préfet après avis de l'Udaf.

Deux administrateurs sont en charge des enquêtes effectuées auprès des familles : Édith AUTHIÉ et Jacques ROUGÉ.

III. LANGUE FRANÇAISE : MAÎTRISE ET PERFECTIONNEMENT

Depuis 2013, l'Udaf organise des cours de français à destination d'un public adulte (+ de 16 ans) présentant des difficultés dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base.

L'objectif est de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, culturelle et linguistique des personnes, dans un parcours concerté avec les prescripteurs. Les cours sont gratuits pour les bénéficiaires.

En 2023, cette action représente :

- 144 bénéficiaires à Foix et Pamiers confondus
- 445 h de face à face pédagogique à Foix et Pamiers.
- En raison de la perte de financements, le cours de Foix reste à 2 h par semaine.

• **Détail de l'offre de cours**

♦ **Les cours de français langue d'intégration (FLI)**

L'action bénéficiant de financements publics notamment ceux de la politique de la ville de Foix et de Pamiers, les personnes résidentes sur le centre ancien à Foix et quartiers du Foulon-Gloriette à Pamiers sont prioritaires.

En 2023, ce cours est organisé tous les mercredis (2 h) à Foix (à l'Udaf) de janvier à juillet et le jeudi d'octobre à décembre.

Il est aussi organisé tous les mardis et jeudis à Pamiers (2 groupes avec chacun 4 h par semaine à la Maison des associations et à la salle Foulitude) de janvier à juillet puis 6h les mardis d'octobre à décembre.

En 2023, 356 heures de cours de Français Langue d'Intégration ont été animées pour le bénéfice de 112 personnes.

♦ **Les cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme)**

Ils sont organisés tous les jeudis à Pamiers (4 h par semaine).

En 2023, 112 heures de cours de français « Maîtrise des savoirs de base » ont été animées pour le bénéfice de 32 personnes.

À ces heures s'ajoutent la préparation des cours et le suivi des apprenants.

• **Le profil des bénéficiaires**

♦ **Profil des apprenants**

Les apprenants sont majoritairement des femmes : 80 % pour les cours de FLI (116 femmes et 28 hommes).

Les apprenants sont pour 63 % des parents et sont originaires de tous les continents.

♦ **Niveau de français des apprenants à l'entrée sur le dispositif**

Le niveau est très hétérogène, autant du point de vue scolaire que du niveau de maîtrise du français.

En 2023, 85 personnes avaient déjà suivi des cours de français alors que 59 jamais (primo-arrivants ou autodidactes).



•Permettre de rencontrer les acteurs du territoire et ouvrir à des activités diversifiées

Les interventions d'organismes et associations durant les cours ont été poursuivies : 4 interventions sur la création d'entreprise de BGE (expertise dans le soutien à la création d'entreprises) (Foix et Pamiers) et 2 de l'ARCEC (association régionale des conseillers bénévoles pour entreprises et collectivités) (Pamiers et Lavelanet), 3 ateliers égalité femmes-hommes avec le CIDFF (Foix, Pamiers), 2 ateliers mobilité avec Wimoov.

Le Français n'est plus dans la convention d'objectifs Unaf – Udaf depuis plusieurs années, une partie est financé par l'État (Politique de la Ville de Pamiers et Foix et BOP 104), la mairie de Pamiers et la région Occitanie.

Un supplément nous a été versé par la DDTESPP pour la prise en charge d'Ukrainiens.

L'Udaf a fait un effort financier durant plusieurs années sur cette action, à perte. L'Udaf ne peut plus supporter ce déficit financier, de ce fait, les cours de français ce sont définitivement arrêtés le 21 décembre 2023.

L'Udaf, organisme de formation

Depuis juillet 2019, l'Udaf est organisme de formation. Il est demandé aux OPCO (opérateur de compétences) des entreprises orientant des salariés de prendre en charge les frais de formation.

IV. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES

a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »

L'Udaf 09 propose une bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » (0 à 6 ans) qu'elle dépose dans les structures d'accueil enfance et petite enfance. L'idée est d'aller au plus près des familles, dans les lieux de vie qu'elles fréquentent déjà ainsi que dans les territoires ruraux.

Plus précisément, cette action vise à :

- renforcer les connaissances et les compétences parentales en favorisant l'accès de ces derniers aux ouvrages théoriques et pratiques sur le thème de la parentalité, de l'enfance, de l'éducation, etc.

- favoriser l'échange entre les parents et leur(s) enfant(s) grâce aux albums traitant des questions essentielles qui peuvent jalonner leur parcours : arrivée d'un autre enfant dans la famille, décès d'un des grands-parents, etc.

- favoriser et développer de nouveaux échanges entre « parents-enfants », « parents-parents » et « parents-professionnels » autour des ouvrages de la bibliothèque.

◆ Fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque mobile est disponible sur simple demande d'une structure ou des familles qui fréquentent le lieu, durant plusieurs semaines, en fonction des besoins.

Cette bibliothèque est prêtée aux structures et les livres sont empruntés gratuitement par les familles.

La bibliothèque est gérée sur place par l'hôte qui permet le prêt et rend disponible ses professionnels pour échanger avec les parents. Elle est invitée à favoriser aussi les rencontres et discussions entre parents.

◆ Contenu de la bibliothèque

250
livres

La bibliothèque mobile contient près de 250 supports, principalement des livres : une partie s'adresse aux adultes (55 ouvrages) et l'autre correspond à des livres jeunesse (195 livres), 10 jeux pour la famille.

Cet outil est véritablement « clef en main » : mise à disposition de cubes de rangement facilitant l'installation et l'accès aux livres et création des outils de suivi de l'action (convention de partenariat avec les structures-hôtes, fiches d'inventaire, cahier de suggestions, etc.).

◆ Lieux d'accueil de la bibliothèque

En 2023, l'Udaf de l'Ariège a utilisé sa bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » au sein de sa structure qui accueille des enfants et leurs familles : ateliers parentalité.



b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook

Cette action est née du constat que les groupes fermés Facebook semblent bien fonctionner et que de nombreuses informations sont communiquées entre familles et individus presque « instantanément ». Parallèlement, les résultats de l'Observatoire des

familles sont venus confirmer l'usage d'Internet par les familles pour trouver des informations.

En partant de ce constat et après un état des lieux des groupes Facebook existant en Ariège, le conseil d'administration a souhaité développer des réseaux d'entraide et d'échanges entre parents en créant et en administrant – au moins au début – des groupes Facebook. L'idée est de mettre en relation les familles entre elles, par bassin de vie, via le réseau social et que cela se concrétise par des rencontres directes. Ces contacts seraient inhérents aux échanges du groupe. 9 groupes ont été créés, un par bassin de vie.

Les publications sont soit postées par l'Udaf pour relayer des informations et activités locales à destination des familles, soit postées par des parents sur des activités à venir ou des demandes d'aides et de conseils.

Les familles peuvent également commenter les publications de l'Udaf ou d'autres parents.

c. Familles en fête : entre parentalité, pédagogie et détente



La 1^{ère} édition 2018 avait réuni près de 1500 personnes, la seconde 1300 personnes environ au parc Bouychères de Foix. En raison de conditions climatiques défavorables ainsi que du contexte sanitaire, l'évènement a dû être annulé en 2020.

L'édition 2021 a eu lieu malgré la crise sanitaire, 800 personnes étaient présentes. En 2022, *Familles en fête* a rassemblé 1000 personnes.

Plus de 1800 participants ont été comptés pour l'édition 2023 qui a eu lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Les objectifs

L'objectif de cet événement est de rassembler les familles à l'occasion d'une journée festive, ludique mais aussi pédagogique. L'Udaf souhaite favoriser les relations de complicité intrafamiliales notamment entre les parents et leurs enfants, permettre la rencontre des familles en proposant un temps accessible à tous, notamment grâce à la diversité et la gratuité des activités.

Une commission interne « Familles en fête »

La commission n'a pu se réunir en présentiel en 2023 par manque de temps et de concordance des agendas de chacun, cependant les membres ont été consultés de façon individuelle pour concevoir la programmation de cet événement. Marie-Hélène de

Kerimel, Françoise Barbion, Henriette Agert et François Rinaldi, bénévoles au sein de l'Udaf, ainsi que les salariées, ont travaillé à l'organisation.

La tombola organisée par l'Udaf sur la journée a de nouveau rencontré un grand succès ; 25 lots ont été distribués.



d. Des livres à soi

Des livres à soi est un programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, principalement déployé dans les QPV, qui recourt au livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité. Ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles.

L'Udaf a développé depuis plusieurs années des actions dans le domaine de la parentalité mais aussi de l'objet livre comme outil de parentalité, d'échanges parents-enfants, parents-professionnels, enfants-professionnels et lutte contre l'illettrisme.

Le dispositif en Ariège a été reconduit en 2023.



Objectifs de l'action

- favoriser l'installation et l'usage du livre de jeunesse dans la relation parent/enfant ;
- former les parents et aider les enfants des familles éloignées du livre à se familiariser avec le langage, l'image, la narration, l'écrit et leurs supports ;
- développer une méthode de médiation à la littérature jeunesse souple, innovante, aisément appropriable pour que le projet s'adapte à la compétence lecture de chaque famille ;
- décroiser l'intervention des acteurs du social, de l'enfance et du livre pour déboucher sur un agenda commun et une démarche concertée.

Public

- familles en difficulté vis à vis de la lecture, éloignées des lieux institutionnels du livre et plus globalement de la culture, qui vivent dans des quartiers politiques de la ville, en zones rurales, à Pamiers et à Foix (soit 40 familles).
- les familles bénéficiaires sont d'abord repérées par l'Udaf et les structures sociales relais. Ces dernières élaborent, sur la base de leurs connaissances des familles, des enfants et du quartier, les critères à partir desquels la proposition est faite à 40 familles des quartiers, de s'inscrire de manière volontaire dans le projet, sans aucune participation ou contrepartie financière.

Déroulé de l'action

L'Udaf a deux rôles :

- Rôle 1 : elle coordonne le dispositif ariégeois.
- Rôle 2 : elle anime des ateliers avec une partie des familles.

Les partenaires peuvent avoir plusieurs rôles :

- Animer des ateliers avec les parents et organiser les sorties familiales ;
- Participer à repérer les familles cibles et les orienter vers le dispositif.

Six ateliers (à raison d'un par semaine) permettent aux parents en difficulté de lecture de se familiariser et se former à l'usage du livre et de l'album jeunesse pour installer ce dernier dans leurs pratiques familiales et la relation à leurs enfants. En amont, les professionnels et bénévoles des structures sociales de proximité opératrices du projet sont accompagnés pour intégrer et développer la place du livre de jeunesse dans leurs structures et leurs pratiques professionnelles et suivent des cursus de formation à la médiation pour permettre aux parents, lors des ateliers susmentionnés, de découvrir et de s'approprier la littérature jeunesse.

Pour cette quatrième année, l'Udaf est en charge de la formation des professionnels amenés à animer les ateliers. La plupart ayant déjà participé aux formations des années

précédentes, il n'a pas été nécessaire de les reconduire de la même façon. Cependant, la formation sera proposée aux nouveaux animateurs lorsque cela sera opportun.

Au plan opérationnel, l'action s'appuie sur les professionnels des structures sociales et de l'enfance, mieux à même de toucher les publics concernés, mais elle se réalise en étroite collaboration avec les acteurs du livre et de la lecture et décloisonne les cultures professionnelles et interventions considérées. Ainsi s'organisent, entre les ateliers, des sorties préparées des familles en bibliothèque, en librairie et sur un événement littéraire dans la région. Chaque famille bénéficie (en une ou plusieurs fois), au cours de l'action, de chèques-lire.



Les 1ers ateliers ont été mis en place fin novembre-début décembre 2021 et poursuivis en 2022 et 2023. Ils se sont déroulés au sein des centres sociaux de Pamiers et Lavelanet, de la MJC de Pamiers ainsi qu'à Saint Giron dans la salle commune de l'Udaf.

La fête de clôture des ateliers 2022-2023 a eu lieu le 21 juin 2023 dans les locaux de l'Udaf à cause des intempéries. À cette occasion, l'Udaf a travaillé avec Irène Bouguerra, autrice et illustratrice ariègeoise connu sous le nom de *Ritournelle*. Elle a proposé une activité d'écriture et de dessin aux familles et a conté une de ses histoires sous format kamishibai.



Les ateliers de la session 2023-2024 sont en cours dans les centres sociaux de Lavelanet et Pamiers ainsi qu'à la MJC de Pamiers. La date de la fête de clôture reste à déterminer.

e. Les ateliers parentalité à Lavelanet

Les ateliers parentalité du centre social de Lavelanet se poursuivent. Bien que les ateliers soient ouverts à tous, les personnes présentes sont issues de pays étrangers et expriment donc le besoin de savoir parler le français et de le comprendre pour assurer pleinement leur intégration et donc leur parentalité. Nous les avons donc répartis en 2 groupes de janvier à juillet, les personnes étaient accueillies 6 h par semaine : 3 h d'atelier d'apprentissage ou de perfectionnement du français en lien avec la parentalité et 3 h d'ateliers d'activités autour de la parentalité (ateliers cuisine, interventions autour de la scolarité, la nutrition...). De septembre à décembre, les personnes étaient accueillies uniquement le jeudi.

En 2023, 258 heures d'ateliers ont été réalisées.

À chaque atelier, nous accueillons une dizaine de personnes mais ce nombre varie en fonction des périodes (vacances scolaires, période de fêtes, etc.), en tout 38 personnes ont participé à au moins un atelier.

V. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF)



Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)

L'UDAF a relayé les Semaines d'information sur la santé mentale qui se sont déroulées en 2023.

Qu'est-ce que « Les Semaines d'information sur la santé mentale ?

Les objectifs de cet événement national entrent en résonance avec les missions de l'Udaf. Ils se déclinent en cinq orientations :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- Informer sur les différentes approches de la santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,

- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

VI. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE

Le dispositif consiste à créer des appartements partagés pour le bénéfice d'adultes en situation de handicap. Au sein de ces appartements intervient un(e) aide à domicile en tant que prestataire de service, pour contribuer à l'organisation de la vie quotidienne et favoriser l'autonomie des personnes, lorsque le/la locataire peut y avoir droit.

Ce dispositif est spécifique au réseau Unaf-Uraf-Udaf et a fait ses preuves depuis les années 1990. Il propose une solution d'habitat inclusif en petite colocation.

En 2023, l'Udaf a continué à rencontrer les différents partenaires sur le territoire. Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés et l'Udaf a répondu aux appels à projet sur ce thème.

Trois appartements de l'OPH 09 au sein du quartier de Sières à Saint - Girons nous ont été attribués. Nous travaillons à développer ce projet.

a. Présentation générale

Le dispositif « Habitat inclusif - Famille Gouvernante » a pour vocation essentielle de proposer un accompagnement adapté au sein d'un habitat partagé, il permet de rompre l'isolement de personnes vulnérables.

Habitat inclusif-Famille Gouvernante est un dispositif de logements partagés. Ce dispositif propose un cadre stable et rassurant, un lieu de vie en petite colocation à dimension familiale, pour des personnes ne pouvant et/ ou ne voulant plus vivre seules.

L'Udaf 09 garantit la réussite du dispositif en tant que porteur de projet et en assurant le suivi des actions entreprises. Des temps d'échanges sont mis en place notamment un conseil de maison, pour construire le projet de vie sociale et partagée.

L'Udaf mettra en place des partenariats locaux forts notamment en faisant le lien entre les habitats, les intervenants extérieurs, les partenaires, etc.

Une convention est signée avec plusieurs partenaires dans le champ social, médico-social, sanitaire, notamment avec une association prestataire de service afin de veiller au bon déroulement de la vie quotidienne et au bien-être des habitants, et propose une aide adaptée vers l'autonomie. D'autres conventions partenariales sont en cours de signature, avec l'hôpital, les bailleurs, les financeurs, etc. Une offre qui se définit par un fort maillage territorial.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN TEL PROJET ?

Rompres l'isolement, favoriser l'accès au logement et améliorer l'accompagnement, la vie quotidienne et l'inclusion sociale d'adultes en situation de handicap par la création d'appartements partagés dans lesquels interviennent des professionnels qualifiés.

Ce projet vise une meilleure inclusion sociale des personnes fragiles grâce à une approche transversale autour du soin, du logement, de l'insertion et de l'accompagnement social.

Le but est de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.



QUI SONT LES PERSONNES QUI INTÈGENT LE PROJET HABITAT INCLUSIF- FAMILLE GOUVERNANTE ?

Hommes et femmes en situation de handicap, ne pouvant et / ou ne voulant plus vivre seuls, et aspirant à une vie en toute petite collectivité, tout en étant chez eux.

La participation financière des bénéficiaires se fait par le loyer, les charges locatives, assurances, l'alimentation, la prestation de la prestataire de service payée par les Prestations Compensation du Handicap ou tout autre prestation perçues par les locataires.

Les modalités de financement se feront par la mise en commun des aides sociales (PCH, Aide sociale à l'hébergement...), et par des financements complémentaires.

En 2023, l'Udaf poursuit son conventionnement avec le Conseil départemental de l'Ariège pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre la CNSA et le Conseil départemental. Suite à la présentation en 2022 du projet d'habitat inclusif de l'Udaf 09, celui-ci avait été retenu, et de ce fait une convention tripartite avec le CD 09, la CNSA et l'Udaf 09 avait été signée le 31 décembre 2022.

Cette convention est destinée à la mise en œuvre et l'animation du projet de vie sociale et partagée et à la coordination des habitants du dispositif et **uniquement** à cela.

La subvention attribuée est de 5000 €/an et par habitant pour 10 habitants, au moment où ceux-ci entrent dans le logement.

b. Organisation du dispositif.

Le logement et le cadre de vie

Il s'agit d'appartements (Type 3, Type 4) qui permettent au total l'accueil de dix personnes pour le dispositif, dans un ou plusieurs immeubles dans un périmètre très proche.

L'aménagement doit prendre en considération les lieux de vie en commun (cuisine, salon), les lieux individuels (chambres) et les sanitaires (SDB, WC).

Les personnes sont sous-colocataires et l'Udaf 09 est signataire du bail et garantit l'entretien des logements et le paiement des loyers. Chaque occupant est bénéficiaire d'une aide au logement (APL ou autre).

Fonctionnement :

Les personnes souhaitant bénéficier du dispositif doivent faire une demande préalable via un dossier d'entrée dans le dispositif. Une rencontre se fera avec la cheffe de service, afin d'échanger et d'être informé sur les modalités du dispositif.

Les personnes bénéficieront du dispositif au travers de la signature d'un bail. L'association prestataire met à disposition de ces lieux de vie, une Conseillère en Économie Sociale Familiale, avec pour mission principale d'apporter un accompagnement, une aide et un soutien aux locataires du dispositif dans tous les actes de la vie quotidienne.

Afin de prévenir les ruptures de soins, chaque locataire continue de bénéficier du suivi auquel il avait droit jusqu'alors, des soins, des infirmiers libéraux, etc.

Les mandataires judiciaires en charge des mesures de protection des personnes bénéficiaires du dispositif seront en charge de la partie sociale, administrative et budgétaire, en tenant compte des particularités de chacun de leurs protégés et de leurs projets de vie sociale et partagé conformément à leurs mandats.

La cheffe de service coordonne et est responsable du bon fonctionnement du projet et de son développement : animation des réunions, formalisation des partenariats et conventions, responsable des achats de mobilier et de l'aménagement des appartements, suivi budgétaire du dispositif, évaluation du dispositif. Elle a pour mission d'être présente sur chaque site une fois par semaine pour veiller à la coordination de proximité et à la bonne entente au sein des logements : intégration des nouveaux locataires et suivi de leur évolution au sein du dispositif en lien avec les partenaires et les services de soin, mise en place de partenariats de proximité, soutien aux aides à domicile.

VII. ACTION NUMÉRIQUE

a. Préambule

Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes, et l'effet des écrans sur les capacités psycho-motrices et sociales des enfants sont des sujets importants de notre société actuelle.

L'Udaf 09 est engagée dans diverses actions autour du numérique, une réflexion et des projets en direction des familles sur la question du numérique. Nous avons mis en œuvre une action en faisant intervenir le MAIF Numérique Tour et en créant un village numérique puis engagé une réflexion autour de l'éventualité de développer des actions

autour de l'illectronisme. L'Udaf avait nettement été soutenue sur le projet autour du numérique qui avait eu du succès auprès de groupes (scolaires, personnes avec handicap, aînés, etc.) et des familles.

Le constat : Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes peut être parfois important ; l'effet des écrans sur les capacités psycho-motrices et sociales des enfants est une préoccupation toujours plus présente. Certains enfants jouent beaucoup à des jeux vidéo et parfois même déconseillés à leur âge.

Tout cela peut engendrer des difficultés d'attention en tant qu'élèves, des troubles cognitifs et comportementaux, ainsi que des effets délétères sur leur développement.

Le but d'une telle action n'est pas de faire la leçon ou d'avoir un avis tranché sur la question. Mais bien d'ouvrir la réflexion et le débat entre les parents, les enseignants et les principaux concernés : les enfants.

Face au constat de la numérisation de la vie au quotidien. Informer sur les questions de la santé autour de prévention du numérique et de la prévention des risques par l'organisation de dispositifs mobiles d'éducation et de sensibilisation, ouvert à tous.

Mieux appréhender les outils numériques, pour mieux se protéger et protéger ses proches. Répondre à cinq objectifs :

- sensibiliser le public ;
- informer ;
- rassembler autour de la prévention ;
- usage responsable du numérique ;
- faire connaître.

3 Journées de sensibilisation au numérique : l'objectif général de l'action est de favoriser la rencontre et le partage par l'organisation d'un événement, ouvert à tous et entièrement gratuit, en Ariège, à Foix, notamment par la proposition d'activités informant les familles sur les possibilités et les dangers des écrans.

b. « Numérique éthique tour »



Le numérique éthique Tour fédéré par la MAIF entame sa 5^{ème} saison en se déplaçant dans toute la France, à la rencontre des villes et des citoyens. Ce village numérique, accessible gratuitement, propose aux visiteurs de découvrir l'impact positif du numérique dans leur vie quotidienne, tout en les sensibilisant à ses risques et ses enjeux. Résolument au service de la

médiation et de l'inclusion numérique, il se veut un véritable point de rencontre entre les publics éloignés du numérique et les acteurs locaux apporteurs de solutions.

Accompagner les usages numériques du grand public

Le *Numérique Éthique Tour* va à la rencontre des publics dans tous les territoires. Ce dispositif évènementiel encourage l'acculturation des publics au numérique, notamment ceux qui en sont le plus éloignés. Le Numérique Éthique Tour fédéré par la MAIF entend veiller à ce que le numérique reste profondément humain et éthique, afin qu'il contribue ainsi à :



- >la construction d'une société plus solidaire ;
- >une économie plus responsable ;
- >la transition écologique ;
- >l'éducation et la prévention.

L'objectif : faire découvrir à tous des dispositifs innovants et des services qui favorisent l'accès aux connaissances, encouragent les solidarités, aident à agir pour l'environnement et à éviter les risques. Au-delà de l'évènement même, le *Numérique Éthique Tour* souhaite connecter les citoyens aux structures locales qui peuvent les accompagner sur le long terme, pour un usage maîtrisé et responsable du numérique.

Un village numérique de 250 m² qui s'installe au cœur de la ville.

En lien avec des partenaires nationaux et les acteurs du territoire le *Numérique Éthique Tour* fédéré par la MAIF propose des animations, des formations et des contenus pédagogiques pour informer sur les bénéfices et les risques liés au numérique.



Ces 3 journées d'évènements ont été programmées en 2023.

Du 01 février au 03 février 2023 1^{er} février -accueil tout public –entrée gratuite de 10h30 à 12h30 / de 13h30-17h30, 2 et 3 février réservés aux groupes scolaires.

Le programme :

Ateliers :

- « Osons les risques numériques »
- Expérience Réalité virtuelle : « Dans la peau d'un hacker »,
- « Data cleaner» (sensibilisation sur les téléchargements)
- Atelier de coding (apprendre à coder avec une tablette)
- Le Blue-Bot de Riskou
- Riskou (apprendre les risques de la vie courante aux enfants)
- SelfieBox (prévention des réseaux sociaux)
- Plateforme Numérique Ethique
- Staying alive (une application pour sauver des vies)
- Les solutions éducatives

Ateliers Partenaires locaux :

- DSDEN (le dispositif TED-I, robots de présence BEAM et BUDDY)
- Canopé
- Épitech
- Digitanie
- Maison France services
- Police nationale (harcèlement scolaire, cyber harcèlement)
- La ligue de l'enseignement (la mallette pédagogique conscience numérique durable)
- éco-ordi09
- Caf
- Pôle emploi
- Le léo de Foix

Au total 462 personnes ont été touchées par le dispositif : Scolaires : 317 élèves : 146 le jeudi et 171 le vendredi.

145 personnes du grand public le mercredi dont 20 enfants et 25 personnes pour le temps de lancement.

Un bilan positif quantitativement aussi bien que qualitativement : Une belle action menée, un engagement fort et positif auprès des différents publics.

VIII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT

a. Objectifs de l'action

En 2023, l'Udaf a renouvelé son travail partenarial avec l'inspection d'académie, les établissements scolaires, les équipes périscolaires et les services municipaux de la ville de

Foix. Ce travail a pour but de repérer les enfants ayant besoin d'améliorer leur niveau de compétence en lecture et en compréhension ainsi que de développer le goût et la pratique de la lecture et plus globalement des apprentissages.

Pour répondre à ce besoin, deux ateliers complémentaires sont proposés à chaque enfant :

- un atelier d'activités sur l'appropriation de la lecture (jeux sur le vocabulaire, la reconnaissance des sons et des lettres, l'association phonème-graphème, le décodage de mots, etc.)

- un atelier de découverte de la lecture et de l'objet livre notamment l'album de jeunesse (lectures à haute voix et mise en voix des textes, compréhension du sens des mots et des phrases dans le texte, etc.)

Les ateliers se terminent par un goûter offert par l'association, un moment d'échange et de partage.

Les ateliers s'inscrivent dans une logique de médiation à la littérature de jeunesse grâce à des livres de qualité et attrayants pour l'enfant afin de susciter l'envie d'aller vers le livre. L'idée est de pouvoir échanger, faire le lien avec les familles, mettre en évidence les outils utilisés (notamment les livres) et proposer l'emprunt de livres appartenant à l'Udaf, par les familles.

Aimer lire en s'amusant

Ateliers gratuits autour du livre

Permettre aux enfants du CP au CM2 scolarisés à Foix et ses alentours, de découvrir de beaux livres, d'apprendre à aimer la lecture et d'avoir confiance en eux : améliorer le niveau de compétence en lecture et en compréhension des élèves, développer le goût et la pratique de la lecture et plus globalement des apprentissages.

→ **Deux ateliers** complémentaires sont proposés à chaque enfant :

- un atelier d'apprentissage ou de renforcement de la lecture et/ou de la compréhension : travail sur le vocabulaire, la reconnaissance des sons et des lettres, l'association phonème-graphème, le décodage de mots, etc.
- un atelier de découverte de la lecture et de l'objet livre notamment l'album de jeunesse : lectures à haute voix et mise en voix des textes, compréhension du sens des mots et des phrases dans le texte, etc.

L'atelier s'inscrit dans une logique de médiation à la littérature jeunesse grâce à des livres de qualité et attrayants pour l'enfant afin de susciter sa participation.

1 atelier / semaine le mercredi de 14 h30 à 16 h 30.
Au minimum 11 ateliers sont prévus avec possibilité d'aller jusqu'à 22. 8 enfants maximum par atelier.

Le premier atelier se déroulera **le mercredi 12 octobre 2022**
Les ateliers se termineront par un temps dédié au goûter (offert par l'association)
2 sorties en famille sont prévues en médiathèque.

Chaque enfant recevra une surprise à l'issue des ateliers.

Possibilité d'emprunts de livres de la bibliothèque de l'Udaf 09.

Inscriptions obligatoires et renouvellements :

84400
10 RUE DES MOULINS
09400 FOIX
09 41 45 46 48
secretariat@udaf09.ncf.fr

b. Déroulé des ateliers

La session 2022-2023 a débuté en novembre 2022 et les ateliers se poursuivent jusqu'en juin 2023. Trois enfants y ont participé chaque semaine depuis le début des ateliers ; nous avons remarqué cette année une baisse du nombre d'inscrits malgré la qualité de la communication faite auprès des partenaires (écoles, ALAE, centres sociaux, ...).

Afin de renforcer l'action et d'inscrire la pratique de la lecture directement dans les foyers, l'Udaf a proposé des actions complémentaires aux ateliers ; 2 sorties préparées en médiathèque, avec les enfants et leur famille ainsi qu'une fête de clôture qui aura lieu au parc Bouychères en juin avec l'intervention d'une autrice de livres jeunesse. Chaque enfant reçoit une surprise (livres et chèques lire) à l'issue des ateliers.

Les ateliers de la session 2023-2024 ont débutés le 15 novembre 2023, nous comptons 7 enfants inscrits dont 4 présents à chaque atelier.

V. RÉSEAU : Uraf - Unaf

I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf)

Conseils d'administrations et bureaux

L'Udaf de l'Ariège fait partie du conseil d'administration de l'Uraf Occitanie : madame AGERT, madame AUTHIÉ ainsi que monsieur ROUGÉ sont administrateurs.

L'Udaf a participé aux différentes réunions, visioconférences, et réunions téléphoniques en 2023.

II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf)

a. Assemblée générale de l'Unaf

L'assemblée générale de l'UNAF s'est déroulée les 17 et 18 juin 2023 à Angers.

b. Veille documentaire et appui technique

La lettre électronique de l'Unaf est un outil synthétique pour l'Udaf sur l'actualité nationale. Elle est diffusée auprès de tous les administrateurs et salariés de l'Udaf, tout comme certaines lettres destinées aux représentants familiaux (CCAS, etc.).

L'Udaf tend à exploiter de plus en plus les ressources disponibles sur le portail documentaire et les possibilités qui sont offertes en termes de valorisation des actions auprès du réseau.

L'Udaf prend régulièrement conseil auprès des chargés de mission de l'Unaf dans le cadre de la démarche de consolidation de son fonctionnement et de ses possibilités de développement.

VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS

I. RAPPORT FINANCIER 2023

L'UDAF de l'Ariège malgré les difficultés du secteur de l'économie sociale et solidaire dues à la forte augmentation des charges et à la baisse des subventions, a essayé de faire face au mieux à ses engagements auprès des familles en maintenant ses activités et en développant certaines, (en particulier l'aide à la parentalité, l'Habitat inclusif).

En 2023 pour l'habitat inclusif, nous n'avons pu obtenir les logements espérés mais la situation s'est un peu améliorée. Nous avons pris la décision d'accepter l'attribution d'un logement (et d'en supporter les frais) afin de pouvoir répondre rapidement à toute nouvelle demande d'entrée dans le dispositif.

Nous avons continué l'action français FLE –FLI jusqu'à fin décembre 2023 malgré la rupture conventionnelle avec notre formatrice. Nous avons fait appel à un prestataire de services de fin septembre à fin décembre pour respecter nos engagements envers les apprenants et les financeurs. Malheureusement pour raison financière, nous avons été obligés de cesser cette activité en place depuis 2012.

Tous ces problèmes ont eu des conséquences sur la situation économique et financière de notre Udaf.

Après les opérations d'inventaire de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes le déficit 2023 atteint 14 584 €. (12 157 € en 2022). Compte tenu des reports de la part 2 de l'Unaf (report 2022) le résultat administratif est arrêté à 10 021€. Un report déficitaire de 5 419 € sera effectué sur l'exercice 2024 conformément à la convention pluriannuelle (2022-2026) Unaf.

Le total des charges a augmenté de 56 497 € par rapport à 2022. Cette augmentation est due au réajustement des salaires au 1^{er} juillet 2023, à la forte inflation sur certains postes (énergie et réparation) et à la rupture conventionnelle. Nous avons essayé de limiter au maximum l'effet inflation sur les autres postes.

Le total des produits a augmenté de 54 067 € par rapport à 2022. Cette augmentation est due au développement de l'habitat inclusif et à des régularisations des années précédentes.

Actif du bilan.

Après de forts investissements dans l'immeuble les années précédentes nous en avons prévu peu pour 2023. Les immobilisations sont amorties à 70 %.

La valeur nette comptable de l'immeuble est de 54 813 € en fin d'exercice (amorti à 82,68 %).

La trésorerie au 31/12/2023 a baissé. Elle devrait rester suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'Udaf compte tenu des avances de l'Unaf et du retard de paiements des financeurs.

Passif du bilan

Le fonds associatif diminue en raison de l'imputation du résultat déficitaire mais reste suffisant pour notre fonctionnement. Nous avons une provision importante pour travaux de 65 554 €.

L'UDAF a un faible taux d'endettement. Le solde de l'emprunt pour travaux de 30 000 € est de 11 193 € soldé en juillet 2027.

La capacité d'autofinancement a diminué en 2023 mais reste positive à 4 371,33 €.

Nous devons rétablir l'équilibre comptable en 2024 afin de reconstituer notre trésorerie et permettre pour l'avenir l'autofinancement plus important des futurs investissements.



SOGIREX

WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

II. **COMPTES 2023**

ASS U.D.A.F.
19 Rue Des Moulins

09000 FOIX

N° SIRET :

Comptes Annuels

Exercice clos le : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASS U.D.A.F.
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	296 795,60 €
Résultat net comptable	-14 584,12 €
Total du bilan	212 868,31 €

Fait à Foix,
Le 19/04/2024.

C. ALBERO,
Expert-comptable.

BILAN PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	38 560	38 560
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 001	1 001
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326
Autres		
Report à nouveau	-160 955	-148 797
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 584	-12 158
<i>Situation nette (sous total)</i>	75 623	90 207
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	75 623	90 207
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	70 404	70 628
TOTAL (III)	70 404	70 628
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 193	14 248
Emprunts et dettes financières diverses	1 042	1 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 185	9 695
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 712	24 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 710	26 245
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	66 842	75 622
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	212 868	236 457
		46

COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 582	1 347
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	63 600	43 997
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	224 076	218 212
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 556	4 828
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 982	3 090
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	296 796	271 473
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	329	711
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	120 564	77 098
Aides financières	18 710	17 039
Impôts, taxes et versements assimilés	8 835	8 275
Salaires et traitements	117 861	120 594
Charges sociales	41 754	38 432
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 179	18 306
Dotations aux provisions		1 135
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	304	2 142
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	327 536	283 732
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-30 741	-12 260
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	397	336
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	397	336
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	167	234
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	167	234
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	230	102

COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-30 511	-12 158
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	28 686	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	28 686	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 759	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	12 759	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15 927	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	325 879	271 809
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	340 463	283 966
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-14 584	-12 158

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 212 868,31 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -14 584,12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	27 053	
CORPORELLES		Terrains		11 434	
	Constructions	Sur sol propre		444 289	
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		87 373	
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. générale, agencts & aménagts divers		137 360	
		Matériel de transport		10 892	
		Matériel de bureau & info., mobilier		145 137	
	Emballages récupérables & divers		303		
	Immobilisations corporelles en cours			3 057	
	Avances et acomptes				
		TOTAL III		836 789	3 057
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés		764	
		Prêts et autres immobilisations financières		1 567	
		TOTAL IV		2 331	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				866 173	3 057

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		25 613	1 440
CORPORELLES		Terrains			11 434	
	Constructions	Sur sol propre		127 847	316 443	
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons		87 373		
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. générale, agencts, aménagts d.			137 360	
		Matériel de transport			10 892	
		Mat.bureau, info., mob.		109 572	35 565	
	Emballages récup. div.			303		
	Immos corporelles en cours			3 057		
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		324 792	515 054	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés			764	
		Prêts & autres immob. financières		119	1 448	
		TOTAL IV		119	2 212	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				350 524	518 706	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		27 053		25 613	1 440
TOTAL		27 053		25 613	1 440
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	384 150	5 327	127 847	261 630
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		87 373		87 373	
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	39 794	13 484		53 278
	Matériel de transport	10 892			10 892
	Mat. bureau et informatique, mob.	144 399	369	109 572	35 196
	Emballages récupérables divers	303			303
TOTAL		666 912	19 179	324 792	361 299
TOTAL GENERAL		693 965	19 179	350 405	362 739

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
Fonds commercial								
Autres immos incorporelles								
TOTAL								
Constr.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	5 074		224	4 850
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations	65 554			65 554
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II		70 628		224	70 404
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		70 628		224	70 404
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation			224	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an								
ACIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	1 448		1 448								
ACIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 50px;" type="text"/> Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques <table style="border: none; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Impôts sur les bénéfices</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Taxe sur la valeur ajoutée</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Autres impôts, taxes & versements assimilés</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Divers</td> <td></td> </tr> </table> Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	Impôts sur les bénéfices		Taxe sur la valeur ajoutée		Autres impôts, taxes & versements assimilés		Divers		26 138	3 979	26 138
Impôts sur les bénéfices												
Taxe sur la valeur ajoutée												
Autres impôts, taxes & versements assimilés												
Divers												
TOTAUX		31 566	30 118	1 448								
renvois	(1) Montant (2) des (3) Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques) Créances reçues par legs ou donations											
	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice											

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	21 460
Disponibilités	
TOTAL	21 460

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	38 560,28				38 560,28
Fonds propres complémentaires	188 274,54				188 274,54
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 000,88				1 000,88
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	23 326,15				23 326,15
Report à nouveau	-148 797,45		-12 157,74		-160 955,19
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 157,74		12 157,74		
TOTAUX	90 206,66				90 206,66

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		11 193	3 097	8 096	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		1 042	1 042		
Fournisseurs & comptes rattachés		16 185	16 185		
Personnel & comptes rattachés		6 834	6 834		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		12 588	12 588		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		289	289		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		18 710	18 710		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		66 842	58 746	8 096	
Révisions	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 056			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 4 850,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,40 %

Départ volontaire à 64 ans

Taux de turn over

faible

L'entité n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Montant de l'engagement au 31.12.2023 : 4 850 €.

DETAIL DES COMPTES

DETAIL COMPTES D'ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires					
20500000 Logiciels licences brevets			398	-398	-100,00
28050000 Concessions et droit similaire			-398	398	100,00
Autres					
20820000 Progiciels udaf		1 440	26 655	-25 215	-94,60
28082000 Progiciels		-1 440	-26 655	25 215	94,60
Immobilisations corporelles					
Terrains		11 434	11 434		
21150000 Terrains batis		11 434	11 434		
Constructions		54 813	60 139	-5 327	-8,86
21310000 Batiments		316 443	444 289	-127 847	-28,78
21350000 Agencements udaf			87 373	-87 373	-100,00
28131000 Amortis. constructions		-261 630	-384 150	122 520	31,89
28135000 Amortis. agencements udaf			-87 373	87 373	100,00
Autres		84 451	98 304	-13 853	-14,09
21810000 Install générales, agencements		137 360	137 360		
21820000 Matériel de transport institut		10 892	10 892		
21830000 Matériel bureau , informatique		3 237	3 237		
21831000 Matériel de bureau		3 613	31 724	-28 111	-28,60
21832000 Matériel informatique		5 365	77 841	-72 476	-73,73
21840000 Mobilier		23 350	32 335	-8 986	-9,14
21881000 Matériel foyer du personnel		303	303		
28181000 AMT INST GEN, AGENC, AMEN DIV		-53 278	-39 794	-13 484	-13,72
28182000 Amortis. matériel de transport		-10 892	-10 835	-57	-0,06
28183000 Amort. équipements bureau		-3 237	-3 295	57	0,06
28183100 Matériel de bureau		-3 613	-31 724	28 111	28,60
28183200 Amort mat inform udaf		-4 996	-77 103	72 107	73,35
28184000 Amortis. mobilier udaf		-23 350	-32 335	8 986	9,14
28188100 Amort mat foyer du personnel		-303	-303		
Immobilisations corporelles en cours		3 057		3 057	
23000000 Immobilisations en cours		3 057		3 057	
Immobilisations financières					
Autres titres immobilisés		764	764		
27180000 Autres titres		764	764		
Autres		1 448	1 567	-119	-7,59
27550000 Cautionnements		1 448	1 567	-119	-7,59
TOTAL (I)		155 966	172 208	-16 241	-9,43
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Clients, usagers et comptes rattachés		3 979	2 661	1 319	49,57
Autres		26 138	19 312	6 827	35,35
401DIV Fournisseurs divers		43		43	
401UNA Unaf		1 200		1 200	
46710000 Débiteur divers journal		1 035	1 035		
467220 Compte Habitat Inclusif		2 400		2 400	
46870000 Divers - produits à recevoir		21 460	17 077	4 383	25,67
47100000 Compte général d'attente			1 200	-1 200	-100,00

DETAIL COMPTES DE PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	38 560	38 560		
10210000 <i>Autres réserves</i>	38 560	38 560		
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275		
10260000 <i>Subvention investiss état mod</i>	180 652	180 652		
10261000 <i>Subvention invest département</i>	7 622	7 622		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 001	1 001		
10300000 <i>Fonds associatifs droit de rep</i>	1 001	1 001		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326		
10680000 <i>Provision fonds de trésorerie</i>	23 326	23 326		
Report à nouveau	-160 955	-148 797	-12 158	-8,17
11900000 <i>Report à nouveau (solde débite)</i>	-104 554	-92 396	-12 158	-13,16
11930100 <i>Ran deficit non repris tpsa</i>	-56 401	-56 401		
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 584	-12 158	-2 426	-19,96
<i>Situation nette (sous total)</i>	75 623	90 207	-14 584	-16,17
TOTAL (I)	75 623	90 207	-14 584	-16,17
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	70 404	70 628	-224	-0,32
15300000 <i>Provisions pour retraite lic</i>	4 850	5 074	-224	-4,41
15720000 <i>Provisions pour grosses répara</i>	65 554	65 554		
TOTAL (III)	70 404	70 628	-224	-0,32
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 193	14 248	-3 056	-21,45
16400000 <i>Emprunts</i>	11 193	14 248	-3 056	-21,45
Emprunts et dettes financières diverses	1 042	1 042		
16500000 <i>DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS</i>	1 042	1 042		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 185	9 695	6 490	66,95
Dettes fiscales et sociales	19 712	24 391	-4 680	-19,19
42100000 <i>Personnel - rémunérations dues</i>	200	200		
42820000 <i>Dettes provis. pr congés à pay</i>	6 634	7 952	-1 318	-16,57
43100000 <i>Urssaf udaf</i>	5 625	7 663	-2 038	-26,60
43720000 <i>Harmonie mutuelle</i>		101	-101	-100,00
43730000 <i>Malakoff Médéric</i>	3 142	3 743	-601	-16,06
43740000 <i>Humanis prévoyance</i>	596	670	-75	-11,15
43820000 <i>Charges sociales s/congés à pa</i>	2 903	3 328	-425	-12,77
43860000 <i>Charges sociales - charges à p</i>	323	342	-19	-5,56
44210000 <i>PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)</i>	126	228	-102	-44,72
44863000 <i>CHARGES A PAYER</i>	163	163		
Autres dettes	18 710	26 245	-7 535	-28,71
46860000 <i>Divers - charges à payer</i>	18 710	26 245	-7 535	-28,71
TOTAL (IV)	66 842	75 622	-8 780	-11,61
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	212 868	236 457	-23 588	-9,98
			63	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 582	1 347	235	17,47
75610000 Cotisations adherents udaf	1 582	1 347	235	17,47
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	63 600	43 997	19 603	44,56
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 834	3 175	659	20,76
70602000 Loyers Bleu Printemps	3 473		3 473	
70602100 Charges Bleu Printemps	2 442		2 442	
70603000 Loyers AIPD	4 348		4 348	
70603100 Charges AIPD	3 432		3 432	
70605000 Loyers UFACVG	1 377		1 377	
70605100 Charges UFACVG	720		720	
70609000 Loyers Le Joli Mai	1 300		1 300	
70609100 Charges Le Joli Mai	940		940	
70610000 Loyers Sage Femme	2 535		2 535	
70611000 Charges Sage Femme	1 812		1 812	
70612000 Loyers MAE	247		247	
70612100 Charges MAE	60		60	
70613000 Loyers CDAFAL	247		247	
70613100 Charges CDAFAL	60		60	
70620000 Loyers IREPS	803	23 127	-22 324	-96,53
70621000 Charges IREPS	581		581	
70622000 Loyers sexologue	1 808		1 808	
70622100 Charges sexologue	1 129		1 129	
70623000 Loyers COXINAIL	1 731		1 731	
70623100 Charges COXINAIL	880		880	
70624000 Loyers APF	2 195		2 195	
70624100 Charges APF	1 588		1 588	
70625000 Loyers ECORCE	1 160	17 694	-16 534	-93,44
70625100 Charges ECORCE	840		840	
70627000 Loyers sophrologue	1 925		1 925	
70627100 Charges sophrologue	734		734	
70628000 Loyers Attou Ahmed	81		81	
70628100 Charges Attou Ahmed	58		58	
70629000 Loyers AFL Foix	247		247	
70629100 Charges AFL Foix	60		60	
70660000 Prestations AVP	9 583		9 583	
70661000 Prestations Habitat Inclusif	11 367		11 367	
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	224 076	218 212	5 865	2,69
74010000 Subventions conseil general	4 500	4 500		
74110000 Fonds special part 1	120 711	110 842	9 869	8,90
74120000 Fonds special part 2	38 827	37 406	1 421	3,80
74201000 Sub. contrat de ville PAMIERES	12 000		12 000	
74202000 Sub contrat de ville foix	1 500	1 500		
74203000 Sub contrat de ville st-girons	2 000	10 000	-8 000	-80,00
74301000 Subvention commune pamiers	1 000	13 500	-12 500	-92,59
74302000 Subventions	1 000	500	500	100,00
74303000 Subvention CAF	16 100	18 550	-2 450	-13,21
74303100 Subvention CAF FOLX	3 500		3 500	
74304000 Subvention DRAC		3 000	-3 000	-100,00
74306000 Subvention Conso UNAF	39	104	-65	-62,50
74307000 Subvention MSA Bébé	1 600		1 600	
			64 600	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N/N-1	
			en valeur	en %
74310000 Prefecture franÃ§ais	5 000	1 270	3 730	293,70
74311000 Fondation de France Lire et co		3 250	-3 250	-100,00
74312000 MACIF Famille gouvernante	1 200		1 200	
74313000 RÃ©gion FranÃ§ais	3 000	2 000	1 000	50,00
74314100 Subv. mobilitÃ© & livres	8 500	8 000	500	6,25
74314200 Subvt. DDTESSP	3 600	3 790	-190	-5,01
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liÃ©es Ã la gÃ©nÃ©rositÃ© du public				
Dons manuels				
MÃ©cÃ©nats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financiÃ¨res				
Reprises sur amortissements, dÃ©prÃ©c., prov. et transferts de charges	1 556	4 828	-3 273	-67,78
78150000 Repris.s/provis.risques	224		224	
79120000 Transf.charges achats et ch.ex	1 332	4 828	-3 497	-72,42
Utilisations des fonds dÃ©diÃ©s				
Autres produits	5 982	3 090	2 892	93,61
71562000 MÃ©nages	3 151		3 151	
71600000 Locations salles	180		180	
75800000 Produits divers gestion couran	28	199	-170	-85,80
75810000 Produits divers	2 623	2 891	-268	-9,28
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	296 796	271 473	25 323	9,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	329	711	-383	-53,79
60210000 Achats livres	329	711	-383	-53,79
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	120 564	77 098	43 465	56,38
60410000 PRESTATIONS SERV URAF	9 160	8 410	749	8,91
60420000 Prestations franÃ§ais	5 784		5 784	
60460000 Prestations Habitat Inclusif	19 145		19 145	
60611000 Eau udaf	792	505	287	56,83
60612000 ElectricitÃ© udaf	3 204	2 540	664	26,16
60613000 Gaz	11 023	8 997	2 027	22,53
60614000 Achats	1 948	1 204	744	61,77
60630000 Achats de petit Ã©quipement		396	-396	-100,00
60632200 Achats materiel LIVRE A SOI	1 800	1 183	617	52,18
60640000 Fournitures administratives		144	-144	-100,00
60670000 Carburant udaf	153	936	-784	-83,68
60671000 Achats livres Ã soi	3 322	1 716	1 605	93,52
60672000 Achats atelier cuisine	783	573	209	36,49
60673000 Achats caravane 10 mots	13	4 438	-4 426	-99,72
60674000 NumÃ©rique	5 872		5 872	
60675000 Observatoire	3 750		3 750	
60690000 Achats chaises		84	-84	-100,00
61352000 Location photocopieur	1 405	1 405		
61510000 Entr. et rÃ©parations part I	4 561	1 810	2 751	151,99
61560000 Maintenance udaf	463	216	246	114,01
61561000 Securite	2 910	1 194	1 716	143,76
61562000 Menage	13 275	14 614	-1 339	-9,16
61563000 Photocopieur	4 917	2 480	2 436	98,21
61564000 Ascenseur	2 502	1 213	1 289	106,21
61565000 Informatique	143	426	-283	-66,49
61566000 Porte entree	659	1 095	-436	-39,81
61610000 Multirisques	1 847	1 728	119	6,88
			65	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
61800000 Divers	753		753	
61810000 Documentation udaf	44		44	
61820000 Document	1 519		1 519	
61830000 Documentation technique	192	576	-383	-66,56
62261000 Honoraires udaf	8 858	8 344	513	6,15
62360000 Catalogues et imprimes		157	-157	-100,00
62370000 Publications	103	95	9	9,13
62480000 DIVERS		283	-283	-100,00
62510000 Voyages et déplacements		81	-81	-100,00
62511000 Voyages déplact administrateur	1 755	1 929	-174	-9,02
62511100 Repas administrateurs	90	200	-110	-55,12
62511200 Hôtel administrateurs	177		177	
62511300 Représentations administrateur	239	287	-48	-16,86
62512000 Km salaries / intervenants	320	732	-412	-56,27
62512100 Repas salaries	38	30	8	26,67
62561000 Missions administrateurs	1 167	1 262	-95	-7,53
62570000 Receptions	1 290	1 346	-56	-4,19
62611000 La poste	1 278	1 213	65	5,41
62612000 Tel ligne fixe	2 594	2 609	-15	-0,56
62710000 Frais sur titres (achat,vente)	437	166	271	162,91
62800000 Divers	26		26	
62810000 Formations extérieures	255	380	-125	-32,93
62811000 Cotisations coffiad udaf		100	-100	-100,00
Aides financières	18 710	17 039	1 671	9,81
65710000 Versts au titre des 10% du FS	12 071	11 084	987	8,90
65730000 Subventions interne fonctionne	6 639	5 955	684	11,49
Impôts, taxes et versements assimilés	8 835	8 275	559	6,76
63330000 Formation continue (organisme)	2 003	1 771	231	13,06
63512000 Taxes foncières/udaf	6 832	6 504	328	5,04
Salaires et traitements	117 861	120 594	-2 732	-2,27
64110000 Salaires/udaf	114 882	108 072	6 811	6,30
64120000 Congés payés	-1 318	2 279	-3 597	-157,83
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 404	6 196	-2 792	-45,06
64140000 Indemnités et avantages divers	893	4 048	-3 155	-77,94
Charges sociales	41 754	38 432	3 322	8,64
64510000 Urssaf/udaf	25 296	20 605	4 691	22,77
64521000 Mutuelles/Udaf	543	584	-41	-7,01
64521100 Cips/udaf	1 487	1 357	130	9,55
64531000 Cirric/udaf	8 096	7 471	625	8,37
64540000 ASSEDIC/udaf	4 968	4 799	169	3,52
64580000 Cotisations autres organism. s	-425	1 626	-2 051	-126,14
64710000 Prestations directes	440	440		
64800000 Autres charges de personnel	1 350	1 550	-200	-12,90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 179	18 306	874	4,77
68110000 Amortissements/udaf		480	-480	-100,00
68112000 Dot. amort. immob corporelles	19 179	17 826	1 354	7,60
Dotations aux provisions		1 135	-1 135	-100,00
68150000 Provision pour chages/udaf		1 135	-1 135	-100,00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	304	2 142	-1 838	-85,81
65800000 Charges diverses gestion coura	109	1 973	-1 863	-94,45
65860000 Cotisations liees vie statutai	195	170	25	14,57

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N/N-1	
			en valeur	en %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	327 536	283 732	43 804	15,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-30 741	-12 260	-18 481	-150,75
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	397	336	61	18,27
76000000 Intérêts sur placements	397	336	61	18,27
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	397	336	61	18,27
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	167	234	-66	-28,41
66116000 Intérêts emprunts/udaf	167	234	-66	-28,41
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	167	234	-66	-28,41
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	230	102	128	125,59
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-30 511	-12 158	-18 353	-150,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	28 686		28 686	
77180000 Autres produits except. de ges	28 686		28 686	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	28 686		28 686	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	12 759		12 759	
67180000 Autres charges except. de gest	12 759		12 759	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	12 759		12 759	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15 927		15 927	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	325 879	271 809	54 070	19,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	340 463	283 966	56 497	19,90
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-14 584	-12 158	-2 426	-19,96

DOSSIER DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en % de CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en % de CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	63 600	100,00	43 997	100,00	19 603	44,56
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée + Autres	63 600 3 331	95,02 4,98	43 997	100,00	19 603 3 331	44,56
PRODUCTION DE L'EXERCICE	66 931	100,00	43 997	100,00	22 934	52,13
+ Cotisations et dons + Subventions d'exploitation - Consommation en provenance des tiers - Subventions accordées	1 582 224 076 120 892 18 710	2,49 352,32 190,08 29,42	1 347 218 212 77 810 17 039	3,06 495,97 176,85 38,73	235 5 865 43 083 1 671	17,47 2,69 55,37 9,81
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	152 987	240,54	168 707	383,45	-15 720	-9,32
- Impôts, taxes et versements assimilés - Charges de personnel	8 835 159 616	13,89 250,97	8 275 159 026	18,81 361,45	559 590	6,76 0,37
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-15 464	-24,31	1 406	3,19	-16 869	-1 200,15
+ Produits de gestion courante - Charges de gestion courante + Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Provisions à caractère de charges	3 983 304 28 686 12 759	6,26 0,48 45,10 20,06	7 918 2 142	18,00 4,87	-3 935 -1 838 28 686 12 759	-49,70 -85,81
EXCEDENT BRUT CORRIGE	4 142	6,51	7 181	16,32	-3 039	-42,32
+ Produits financiers - Charges financières + Résultat sur cessions d'actifs + Provisions financières	397 167	0,62 0,26	336 234	0,76 0,53	61 -66	18,27 -28,41
COUT DE FINANCEMENT	4 371	6,87	7 283	16,55	-2 911	-39,98
- Impôts sur les bénéfices - Participation						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 371	6,87	7 283	16,55	-2 911	-39,98
+ Résultat sur cessions d'actifs - Dotation aux amortissements + Reprise sur amortissements - Dotations aux Provisions + Reprise sur Provisions - Dotation aux fonds dédiés + Reprise aux fonds dédiés + Subvention d'équipement virée au résultat	19 179 224	30,16 0,35	18 306 1 135	41,61 2,58	874 -1 135 224	4,77 -100,00
RESULTAT NET	-14 584	-22,93	-12 158	-27,63	-2 426	-19,96
					69	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/23	Valeur au 31/12/22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 664,52	17 097,84
+ Transferts de charges d'exploitation	1 331,55	4 828,12
+ Autres produits d'exploitation	4 232,94	4 436,32
- Autres charges d'exploitation	19 014,08	19 181,28
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	397,10	335,75
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	167,49	233,97
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	28 686,27	
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	12 759,48	
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 371,33	7 282,78
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 179,45	19 440,52
+ Reprises sur amortissements et provisions	224,00	
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-14 584,12	-12 157,74

TABLEAU DE FINANCEMENT

3000302 - ASS U.D.A.F.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

		Capacité d'autofinancement	4 371,33
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 371,33
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	3 057,02	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	119,00
Charges à répartir			
Prélèvements compte de l'exploitant		Apports compte de l'exploitant	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)	6 111,66	Emprunts réalisés	3 055,83
TOTAL EMPLOIS	9 168,68	TOTAL RESSOURCES	7 546,16

LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 1 622,52

Augmentation stocks et des créances	6 345,44	Diminution stocks et des créances	
Diminution des dettes	5 724,54	Augmentation dettes	
TOTAL	12 069,98	TOTAL	

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 12 069,98

Augmentation de la trésorerie

Diminution de la trésorerie

13 692,50

LA TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 13 692,50

III. PRÉVISIONNEL 2024

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2023	Comptes expert	Budget 2024
60 - ACHATS		34 325 €	53 750 €	35 150 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		51 190 €	48 515 €	54 407 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		22 150 €	18 627 €	19 260 €
63 - IMPOTS ET TAXES		8 600 €	8 835 €	8 800 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		156 935 €	171 670 €	123 968 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION CO		17 170 €	19 014 €	20 490 €
66 - CHARGES FINANCIERES		250 €	167 €	220 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			705 €	
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV		18 309 €	19 179 €	18 000 €
69- IMPOTS SUR LES BENEFICES		0 €	0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES		308 929 €	340 463 €	280 295 €

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2023	Comptes expert 2023	Budget 2024
70- PRESTATIONS Français		15 500 €	3 834 €	0 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		244 450 €	245 026 €	231 937 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C		46 379 €	46 377 €	45 558 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		600 €	397 €	800 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS			27 710 €	
78 - REPRISES SUR PROVISIONS		0 €	224 €	0 €
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		2 000 €	2 311 €	2 000 €
TOTAL DES PRODUITS		308 929 €	325 879 €	280 295 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		0 €	-14 584 €	0 €

N° de compte	Intitulé du compte	Budget prévisionnel 2023	Situation définitive 2023	1. Numérique (Facebook Familles en fête)	6. Partager la lecture (aimer lire en s'amusant	7. Habitat inclusif	Part 2 2023	Part 1 2023	Total 2023
	Résultat comptable 2023		-14584	-3655	-4620	-1705	-9981	-4602	-14584
	Report 2022			1561	3000		4561		
RESULTAT	Résultat administratif 2023	0,00	-14584	-2094	-1620	-1705	-5419	-4602	-10021